

PROCÈS-VERBAL RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 24 Juin 2016

Lieu de réunion : mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Juin 2016

Date de publication

Etaient Présents : Jean SAUMUR (Maire) - Maryvonne CHARTIER - Marie Josée RICHARD - Pascal KNOBLOCH, (Adjoints) Madame Fabienne MITAULT- Messieurs Laurent DELAFAYE - Matthieu GUYON - Jean-Louis BOURRIAUX - Philippe RAYNAUD - (Conseillers municipaux)

Absents et excusés : Alexandra BOUGE - Fabrice MARCHAND - Véronique MOTHET - Jacky MARCHAND - Serge MORILLON -

Monsieur Matthieu GUYON a été élu secrétaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présents,
La séance débute à 20 heures 30

Ordre du jour

- Extension parc Eolien présentation par la société VALOREM
- Dossier défense Extérieure Contre Incendie (DECI)
- Projet de fusion des Communautés de Communes.
- Retours Commissions
- questions diverses

Monsieur le Maire demande à Monsieur Matthieu GUYON de donner lecture succincte du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 Mai 2016.

Aucune observation n'étant relevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 Mai 2016 est adopté à l'unanimité.

Extension parc Eolien présentation par la société VALOREM

Messieurs VIGNON et FILLON de la société VALOREM, sont venus faire une présentation de l'avancée du projet qui serait situé sur la Commune de Saint Secondin, en extension du parc Bouresse-Usson.

Les différentes études faites à ce jour, ne présentent pas de problèmes particuliers.

Ils présentent également au Conseil l'après-midi d'information qui est prévu le mardi 28 Juin dans les locaux de la Mairie.

Le nombre de machines n'est pas encore déterminé (4 ou 5).

Dossier Défense Extérieure Contre Incendie (DECI)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a la responsabilité de la défense incendie sur la Commune avec ce qui en découle (rédaction d'un schéma communal, création des points d'eau incendie nécessaires, contrôle des Hydrants, maintenance des équipements)

Eaux de Vienne n'est pas en mesure aujourd'hui de prendre cette compétence, mais peut néanmoins, dès aujourd'hui, assurer, par convention avec chaque commune intéressée, des prestations d'entretien des poteaux incendie.

La rémunération de ces prestations est de **29 €Ht par hydrant et par an.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention avec Eaux de Vienne - Siveer.

Projet de fusion des Communautés de Communes.

Dans le cadre de la loi NOTRe , le Maire indique qu'il a assisté à une réunion sur la prochaine fusion des Communautés de Communes (Gencay, Civray, Couhé, Charroux).

Il précise qu'il y aura bien sûr un impact sur les Communes et sur les contribuables (création de la Fiscalité Unique Professionnelle)

Des choix d'organisation de mode de gestion vont devoir être faits. Des modes de gestion différents suivant l'organisation actuelle au sein des différentes communautés pourront être maintenus mais une convergence sera sans doute nécessaire au bout d'une durée de 2 ans.

Un pôle de voirie sera créé au niveau de la nouvelle Communauté de Communes et les fonds de concours au niveau de la Commune subsisteront.

Les attributions d'un CIAS (Centre Intercommunal de l'Action Sociale) restent à définir plus clairement.

Pour les ordures ménagères, pas de changement pour 2017.

Pour les Offices de Tourisme: seul un Office de Tourisme existera au sein de la nouvelle structure. Les sites de Gencay, Charroux et Couhé deviendront des bureaux d'information touristiques en régies et non plus en associations.

Retours commissions

RAS

Questions diverses :

Travaux école : Mme RICHARD a rencontré la Directrice qui a fait des choix de peinture pour l'année prochaine en vue des travaux à réaliser dans la partie primaire, en 2017.

Pour ce qui concerne les travaux 2016,pour la maternelle, les matériaux sont commandés et les travaux seront réalisés par les employés communaux en Juillet et Août 2016.D'autre part Madame RICHARD s'est occupée de la commande de rayonnage et de bacs à livres pour la bibliothèque.

Caravane des sports : Mme CHARTIER indique que les supports publicitaires reçus du département seront mis en place quinze jours avant l'événement.

Un appel à volontaires est lancé auprès des conseillers pour participer à l'organisation de cette journée.

Travaux de Voirie :

Les panneaux de signalisation routière sont commandés, le marquage au sol sera réalisé par la Communauté de Communes avant la mise en place de ces panneaux. Après retour de l'accord de subvention de la Sous-préfecture, l'entreprise BELLOT sera sollicitée pour la réalisation des travaux sur le pont de Plan.

Le Poney Club :

Suite à la rencontre avec Me FAVREAU, les transactions d'achat du terrain jouxtant le poney-club ont été arrêtées et la signature de l'acte se fera prochainement.

Convention ATD (Agence Technique Départementale)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les précédentes réunions au cours desquelles, il avait été décidé de confier à l'ATD, la réalisation d'un projet de restauration des chalets (diagnostic, étude de faisabilité, chiffrages des travaux) Pour ce faire, le Maire propose la signature d'une convention avec l'ATD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à signer la convention.

Travaux Route de Plan.

Monsieur DELAFAYE, signale que la route de Plan est très abimée suite aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques. Le Maire indique qu'il a rencontré l'entreprise qui a réalisé les travaux et Monsieur PARNAUDEAU , conducteur de travaux de la SOREGIES.

Les travaux de réfection seront réalisés par l'entreprise concernée prochainement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.